

République slovaque

A. Progrès dans la mise en œuvre du standard minimum

La République slovaque compte 69 conventions fiscales en vigueur, comme l'indique sa réponse au questionnaire d'examen par les pairs. Trente-deux de ces conventions sont conformes au standard minimum.

La République slovaque a signé l'IM en 2017 et a déposé son instrument de ratification le 20 septembre 2018. L'IM est entré en vigueur pour la République slovaque le 1^{er} janvier 2019. Les conventions qui seront modifiées par l'IM deviendront conformes au standard minimum une fois que les dispositions de l'IM auront pris effet.

La République slovaque n'a pas notifié ses conventions avec l'Arménie et les Émirats arabes unis, mais a indiqué dans sa réponse au questionnaire d'examen par les pairs avoir pris des mesures (autres qu'au titre de l'IM) afin de mettre en œuvre le standard minimum dans les conventions conclues avec l'Arménie, le Brésil, l'Éthiopie*, l'Iran*, et les Émirats arabes unis. L'Arménie a notifié sa convention avec la République slovaque aux fins de l'IM.

La République slovaque met en œuvre le standard minimum par l'inclusion de la disposition de la déclaration du préambule et de la règle COP associée à la règle LOB¹⁴⁵.

B. Conclusion

Aucune juridiction n'a signalé de préoccupation relative à ses conventions conclues avec la République slovaque.

L'Arménie a notifié sa convention avec la République slovaque aux fins de l'IM, ce qui équivaut à une demande de mise en œuvre du standard minimum.

Synthèse de la réponse de la juridiction — République slovaque

	1. Partenaires conventionnels	2. Conformité avec le standard	3. Signature d'un instrument de mise en conformité	4. Recours à la disposition relative au standard minimum
1	Afrique du Sud	Non	Oui, IM	COP
2	Allemagne	Non	Oui, IM	COP
3	Arménie	Non	Non	COP + LOB
4	Australie	Oui, IM		COP
5	Autriche	Oui, IM		COP
6	Bélarus	Non	Non	
7	Belgique	Oui, IM		COP
8	Bosnie-Herzégovine	Oui, IM		COP
9	Brésil	Non	Non	COP + LOB
10	Bulgarie	Non	Oui, IM	COP
12	Canada	Oui, IM		COP

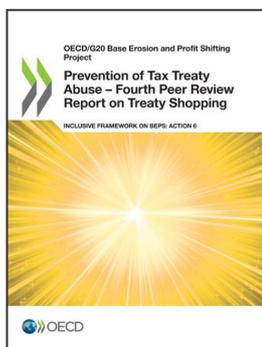
¹⁴⁵ Pour ses conventions notifiées aux fins de l'IM, la République slovaque choisit d'appliquer la disposition de la déclaration du préambule (article 6 de l'IM) et la règle COP (article 7 de l'IM). La République slovaque a également opté pour la règle LOB simplifiée au titre de l'article 7(6) de l'IM.

13	Chine (République populaire de)	Non	Oui, IM	COP
14	Chypre*	Oui, IM		COP
15	Corée	Oui, IM		COP
16	Croatie	Non	Oui, IM	COP
17	Danemark	Oui, IM		COP + LOB
18	Émirats arabes unis	Non	Non	
19	Espagne	Non	Oui, IM	COP
20	Estonie	Non	Oui, IM	COP
21	États-Unis	Non	Non	
22	Éthiopie*	Non	Non	COP + LOB
23	Fédération de Russie	Oui, IM		COP + LOB
24	Finlande	Oui, IM		COP
25	France	Oui, IM		COP
26	Géorgie	Oui, IM		COP
27	Grèce	Non	Oui, IM	COP + LOB
28	Hongrie	Non	Oui, IM	COP
29	Inde	Oui, IM		COP + LOB
30	Indonésie	Oui, IM		COP
31	Iran*	Non	Non	COP + LOB
32	Irlande	Oui, IM		COP
33	Islande	Oui, IM		COP + LOB
34	Israël	Oui, IM		COP
35	Italie	Non	Oui, IM	COP
36	Japon	Oui, IM		COP
37	Kazakhstan	Oui, IM		COP + LOB
38	Koweït*	Non	Oui, IM	COP
39	Lettonie	Oui, IM		COP
40	Lituanie	Oui, IM		COP
41	Luxembourg	Oui, IM		COP
42	Lybie*	Non	Non	
43	Macédoine du Nord	Non	Oui, IM	COP
44	Malaisie	Non	Oui, IM	COP
45	Malte	Oui, IM		COP
46	Mexique	Non	Oui, IM	COP + LOB
47	Moldova*	Non	Non	
48	Monténégro	Non	Non	
49	Nigéria	Non	Oui, IM	COP
50	Norvège	Non	Non	
51	Ouzbékistan*	Non	Non	
52	Pays-Bas	Oui, IM		COP
53	Pologne	Oui, IM		COP
54	Portugal	Oui, IM		COP
55	République arabe syrienne*	Non	Non	
56	République tchèque	Oui, IM		COP
57	Roumanie	Non	Oui, IM	COP
58	Royaume-Uni	Oui, IM		COP
59	Serbie	Oui, IM		COP
60	Singapour	Oui, IM		COP
61	Slovénie	Oui, IM		COP
62	Sri Lanka	Non	Non	
63	Suède	Non	Oui, IM	COP
64	Suisse	Non	Non	
65	Tunisie	Non	Oui, IM	COP

66	Turkménistan*	Non	Non	
67	Turquie	Non	Oui, IM	COP
68	Ukraine	Oui, IM		COP
69	Viet Nam	Non	Non	COP

Autres conventions

	1. Partenaires conventionnels	2. Membre du Cadre inclusif
1	Taipei chinois*	Non



Extrait de :

Prevention of Tax Treaty Abuse – Fourth Peer Review Report on Treaty Shopping

Inclusive Framework on BEPS: Action 6

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/3dc05e6a-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2022), « République slovaque », dans *Prevention of Tax Treaty Abuse – Fourth Peer Review Report on Treaty Shopping : Inclusive Framework on BEPS: Action 6*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/fbe6fa18-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :

<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.